



FORMATION SPÉCIALISÉE DU 24 JANVIER 2024, SUITE DU 24 DÉC.

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de Travail instituée au sein du CSA Ministériel, FSSST-M - Ordre du jour de la séance du 24 janvier 2024, suite de la réunion du 22 décembre 2023 :

Point n°6 : Point d'information sur les Jeux olympiques et paralympiques 2024 - Projet de note relative à l'organisation du travail et des congés pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024

Point n°7 : Présentation des résultats du baromètre social ministériel 2023

Pour mémoire : [Compte-rendu de la précédente FS du 23 décembre](#) (lien direct)

En préambule, la CGT a ré-interpellé le DRH sur l'exposition à l'amiante d'agents à la DIR CE lors du nettoyage d'une toiture. Le DRH nous promet une intervention rapide auprès du service.

Point n° 6 (pour information)

POINT D'INFORMATION SUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 PROJET DE NOTE RELATIVE À L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DES CONGÉS PENDANT LA PÉRIODE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) DE 2024

Depuis la dernière réunion, la note a été diffusée aux services ainsi qu'une évaluation des effectifs mobilisés pour les JOP.

> [Note DRH du 12 janvier 2024](#) ayant pour objet l'organisation du travail et des congés pendant la période des Jeux olympiques et para d'olympiques de 2024

La CGT a interpellé sur les sujets de la formation des CDD recrutés à l'exploitation pour les JOP, sur le plafonnement de 20 heures supplémentaires pour ces dernier, sur l'application des plans de préventions en particuliers sur les risques d'agressions, de fortes chaleurs et de pollution, sur la permanence dortoir et les repas, sur la date limite de sollicitation des agents pour la mobilisation cet

été, sur le manque de communication et la non convocation des CSA sur les changements d'organisation à VNF ...

En réponse le DRH nous confirme que les JOP ne sont pas une raison de ne pas appliquer les règles de prévention ! Mais ce qui est évident mérite aussi d'être rappelé par écrit.

Risque d'agressions

Sur le risque d'agressions, la note sur ce risque dans les DIR sera étendu à tous les services et la note élargie sera présentée à la prochaine FSM.

Formation des contractuels

Le DRH nous promet que la DIR IF y apporte nécessaire.

Rémunération du service fait

La note ne rappelle que le principes des bonifications et rémunérations de service fait, elle n'a pas vocation de rentrer dans le détail.

Organisation des dortoirs

Les préconisations du Code du Travail seront appliquées.

Revalorisation des astreintes

Le DRH informe que le sujet de la revalorisation des astreintes est à l'étude mais qu'il faut l'accord de Bercy et du ministère de la Fonction Publique, la revalorisation de l'indemnité.

Garde d'enfants

- Garde d'enfant 6 ans et plus : le CGCV se montre à la hauteur en complétant son offre par des

séjours courts calibré sur le calendrier des JOP avec une priorisation pour les agents concernés, une discussion est en cours pour apporter un appui financier.

- Sur 3 à 6 ans, la difficulté est moindre, des possibilités dans les collectivités territoriales existent.
- Moins de 3 ans : la crèche de l'AC sera ouverte mais ne répond pas au besoin de l'IdF, la DRH travaille sur le sujet.

Agents mobilisés

La DRH nous a transmis une estimation du nombre d'agents mobilisés pour les JOP qui doit être précisée et complétée. La CGT fait remarquer qu'il manque en effet des services même si les effectifs mobilisés sont faibles. Le sujet de Météo France est également évoqué pour cette période. Une date sera fixée pour la limite de mobilisation des agents.

La CGT interpelle sur le fait que le tableau sur le nombre de services et agents mobilisés dans le cadre de JOP n'est pas à jour et ne reflète pas la réalité et sous-évalue la situation.

Point n° 7 (pour information)

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE SOCIAL MINISTÉRIEL 2023

https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_barometre_social_v3ff_bd.pdf

La CGT regrette que les données ne soient pas générées dans la période de renégociation du protocole égalité professionnelles entre les femmes et les hommes. Sur le taux de réponse à l'enquête de 33%, avec des taux faibles dans certains services, la CGT se questionne sur le redressement effectué par l'Ifop particulièrement sur les catégories C à l'exploitation en lien avec la participation aux élections professionnelles et de l'accès au numérique pour cette catégorie d'agents. La présentation du document du baromètre est optimiste alors que la CGT en fait une lecture beaucoup plus pessimiste.

Les principales difficultés rencontrées par les agents sont la charge de travail, travail en urgence et sous pression (pour 27% d'entre eux) et le manque de soutien et de considération (pour 24% d'entre eux). L'efficacité du fonctionnement est aussi mise à mal, 37% des agents estiment que le fonctionnement de leur direction est efficace contre 64% pour l'ensemble de la fonction publique d'État. L'accueil des nouveaux arrivants est aussi jugé insuffisant et le sujet du travail en collectif reste préoccupant.

La CGT regrette aussi de ne pas avoir les résultats par services afin d'alerter les camarades en territoire.

Le DRH précise que les services sont destinataires des résultats, qu'ils seront présentés en instances locales et devront être suivis d'un plan d'action.

Pour conclure la CGT dénonce ce baromètre social car il ne reflète pas la réalité et n'apporte rien au niveau de la prévention car les vrais problèmes ne sont pas identifiés comme les manques de moyens et d'effectifs dans nos services.

**La délégation CGT à cette réunion : Joan Chaussade et Isabelle Lepia
Experts : Alain Charrat, Victorien Decobert et Sofiéne Chellah**